



## Association à but non lucratif Les Lionnes d'Ici et d'Afrique

6 Place de l'Ellipse, 78570 Chanteloup-les-Vignes Assoc. Loi

1901 – n° R.N.A : W783011241

### FORMULAIRE INSCRIPTION VIDE GRENIER

10 mai 2026

Parking en face du collège Magellan 78570

Chanteloup-les-vignes

#### Identité :

Mme/Mr.....

Adresse.....

Ville.....CP.....

Tel.....

Email.....@.....

Véhicule (N° IMMATRICULATION) .....

Conditions de réservation :

1,90 x 2,90 m à

12 € pour les habitants de Chanteloup-Les-Vignes.

15 € pour Les habitants des autres villes.

#### Tarifs :

- **12 € le mètre**

Je réserve : ..... mètres à 12€ le mètre = ..... € .

- **15€ le mètre**

Je réserve : .....mètres à 15€ le mètre = .....€

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet: bulletin d'inscription daté et signé, règlement du vide-greniers signé précédé de la mention «lu et approuvé » , copie recto-verso de la carte d'identité.

J'atteste avoir lu le règlement au verso et en accepte toutes les conditions.

Fait à.....le.....2026

Signature :



## **Association à but non lucratif Les Lionnes d'Ici et d'Afrique**

6 Place de l'Ellipse, 78570 Chanteloup-les-Vignes Assoc. Loi

1901 – n° R.N.A : W783011241

### **REGLEMENT DU VIDE GRENIER**

- 1** –L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.
- 2**– Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
- 3** –L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 4** –L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
- 5**–La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- 6** –L'installation s'effectue entre 06h00 et 08h00. La vente sera ouverte au public jusqu'à 18h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.
- 7**–Il est autorisé de stationner son véhicule à l'emplacement attribué, mais l'exposant indiquera le numéro de la plaque d'immatriculation. Mais celui-ci ne peut circuler entre 8h00 et 20h00.
- 8**–L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 08h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
- 9**–Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
- 10** –Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des autorités compétentes.
- 11**–Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 08h00 à 20h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
- 12**–Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 08h00 et 20h00.
- 13**–Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
- 14**–Le règlement et la copie de ma pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
- 15**–Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d'identité.
- 16**–Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur avant la tenue du vide-grenier selon un délai raisonnable de traitement de la demande.
- 17**–Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide grenier.

### **POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE**

